

A conserver ... a conserver ...

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera du **19 janvier au 18 février 2011**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population. Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

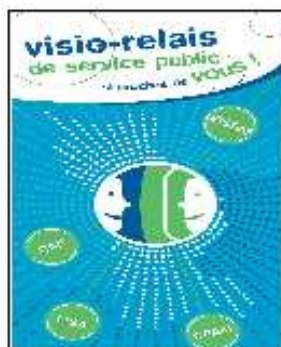
Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le maire Guy CHOLOT



Sophie Couvreur - Christelle Lebourgeois - Catherine Roualle - Cindy Bihel

A conserver ... à conserver ...



Vous avez besoin de contacter un ou plusieurs de ces organismes ?



Vous ne souhaitez pas vous déplacer à leurs sièges ?

**Rendez-vous à la Communauté de Communes
de la Côte des Isles
15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret**

Un visio-guichet est à votre disposition gratuitement

(aux heures d'ouvertures des bureaux)

Vous pouvez dialoguer directement, par l'intermédiaire d'une web-cam, avec l'un de leur technicien-conseil

(le personnel à l'accueil est là pour vous guider)



Auprès de la CAF vous pourrez :

- Actualiser votre dossier, donc vos droits,
- Signaler tout changement de votre situation familiale, professionnelle ou d'adresse,
- Obtenir des informations sur les différentes prestations,
- Demander un rendez-vous avec un technicien-conseil ou un travailleur social,
- Adresser ou recevoir en temps réel : formulaires de demande de prestation, attestation de paiement.

Auprès de la MSA vous pourrez :

- Demander des renseignements sur votre situation personnelles (santé, famille, retraite, cotisations, action sociale...),
- Constituer des dossiers simples en direct (bulletin de mutation de terres, demande d'allocation logement...),
- Transmettre vos documents en temps réel (relevé d'identité bancaire, attestation),

Auprès de la CPAM vous pourrez :

- Vous informer sur votre dossier d'Assurance Maladie, vos remboursements, vos droits,
- Demander conseil sur les prestations, les aides, les démarches à effectuer,
- Vous renseigner sur Vitale, la CMU, l'offre de soins sans la Manche, les campagnes de prévention santé,
- Recevoir une attestation de droits, de paiement d'indemnités journalières,
- Demander une carte européenne d'Assurance Maladie,
- Demander la mise à jour de votre situation familiale, adresse.

Auprès de l'URSSAF vous pourrez :

- Obtenir le chèque emploi service universel CESU pour les particuliers employeurs,
- Déclarer ou trouver une assistante maternelle agréée grâce à Pajemploi,
- Déclarer en toute simplicité un emploi dans le secteur associatif et demander le chèque emploi associatif CEA,
- Bénéficier du titre emploi service entreprise Tese,
- Obtenir et compléter avec un conseiller Urssaf le formulaire ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise).